



Le Pays des Savanes

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°10\_CC\_2026\_CCDS**

### **AFFECTATION DE PARCELLES ZAE IRACOUBO OUEST A DES PORTEURS DE PROJETS ECONOMIQUES**

Séance du 03 février 2026

Date de convocation : 27 janvier 2026 – **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil vingt-six et le trois février à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

#### **Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Céline REGIS, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Patrick COSSET, Jean-Raymond HORTH, Candida MARTINEZ

#### **Absente excusée :**

Martine PAPAIX

#### **Absents non excusés :**

Michel-Ange JEREMIE, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Loriane DECHESNE, Francine GANE Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN, Alain YANG, Céline ZULEMARO.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Céline REGIS**.

#### **Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objectif de valider l'affectation de 7 parcelles dans le cadre de dossiers reçu au fil de l'eau.

La Communauté de Communes des Savanes (CCDS) exerce la compétence relative à la création, l'aménagement, à la gestion et à l'animation des zones d'activités économiques, conformément à la délibération n°20\_CC\_2020\_CCDS du conseil communautaire.

La Communauté de Communes des Savanes (CCDS) s'est vue mise à disposition d'une parcelle de 29 ha en vue de la création de la ZAE Ouest à Iracoubo (Délibération N°59-CC-2024-CCDS Mise à disposition foncier Iracoubo aménagement ZAE CCDS).

Dans le cadre de la valorisation de ces terrains et pour donner aux candidatures reçues au fil de l'eau, 13 projets ont été soumis à l'examen de la Commission mixte aménagement – développement économique en date du 26 janvier 2026.

Après instruction des dossiers, la commission a identifié 7 projets prioritaires, répondant aux objectifs de dynamisation du tissu économique local et de diversification des activités :

Les projets reçus à la Cellule développement économique sont les suivants avec mention de l'avis de la Mairie d'Iracoubo

N°	Nom du demandeur	Type de projet	Ouest Savane Fiévé (Iracoubo) AM 59	Avis de la Mairie	Surface attribuée en m2	Avis de la commission
1	SARL MOTITRANS (Ruffin MANGAL)	Hangar véhicules (Poids Lourd) atelier d'entretien	Lot 5 : 5000m <sup>2</sup>			Défavorable
2	F.E.Y (RAGNAUTH ODESH)	Site assistance automobile de proximité (dépannages entretien et réparation)	Lot 4 : 2500m <sup>2</sup>			Défavorable
3	EXPLO BOIS (Jean Philippe SOPHIE)	Site d'exploitation de stationnement de camions (grumiers) et engin forestier	Lot 5 (5000 m <sup>2</sup> )	Favorable	Lot 5 (5000 m <sup>2</sup> )	Favorable
4	SERVICES FORESTIERS GUYANE (Randy BUNCH)	Site de stockage matériel et équipements professionnels	Lot 2 (2500m <sup>2</sup> )	Favorable	Lot 3(2500m <sup>2</sup> )	Favorable
5	LE GITE D IRACOUBO (Victor SAIBOU)	Site de stockage logistique matériel professionnel	Lot 3 (2500m <sup>2</sup> )	Favorable	Lot 1 (2500m <sup>2</sup> )	Favorable
6	SAS TICEANE (Jean Edmond SAIBOU)	Installation de nouveau bureaux administratifs	Lot 1 (2500m <sup>2</sup> )			Défavorable
7	SASU STLA (Sylvino SAIBOU)	Site d'exploitation de stationnement camions	Lot 5(5000 m <sup>2</sup> ) Lot 6 (5000 m <sup>2</sup> ) Lot 7 (5000m <sup>2</sup> )			Défavorable
8	STG (Jonathan SOPHIE)	Site d'exploitation logistique et administratif	Lot 4 (2500 m <sup>2</sup> )	Favorable	2500m <sup>2</sup>	Favorable
9	Dominique MANGAL	Création menuiserie bois et alu	Lot 6 (5000m <sup>2</sup> )			Défavorable
10	STAC (Terry SAIBOU)	Site de stationnement sécurisé destiné aux véhicules affectés au transport de marchandises	Lot 1(2500 m <sup>2</sup> ) et Lot 2 (2500 m <sup>2</sup> )			Défavorable
11	Marie Anne MANGAL	Zone sécurisée de stationnement dédiée aux véhicules de transport de marchandises	Lot 1 (2500m <sup>2</sup> )	Favorable	2500m <sup>2</sup>	Favorable
12	Clara BALTUS	Agglo bus	Lot 6 (5000 m <sup>2</sup> )	Favorable	5000 m <sup>2</sup>	Favorable
13	VENTURES (Eric KAGARAMA)	Fabrication d'emballage biodégradable	Lot 7 (5000 m <sup>2</sup> )	Favorable	5000 m <sup>2</sup>	Favorable

En conséquence,

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

**Le Conseil Communautaire,**

**ARTICLE 1 : DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport.

**ARTICLE 2 : DECIDE** des pré-attributions foncières suivantes :

N°	Nom du demandeur	Type de projet	Ouest Savane Fiévé (Iracoubo) AM 59	Avis de la Mairie	Surface attribuée en m2	Avis de la commission
1	EXPLO BOIS (Jean Philippe SOPHIE)	Site d'exploitation de stationnement camions (grumiers) et engin forestier	Lot 5 (5000 m <sup>2</sup> )	Favorable	Lot 5 (5000 m <sup>2</sup> )	Favorable
2	SERVICES FORESTIERS GUYANE (Randy BUNCH)	Site de stockage matériel et équipements professionnels	Lot 2 (2500m <sup>2</sup> )	Favorable	Lot 3(2500m <sup>2</sup> )	Favorable

3	LE GITE D IRACOUBO (Victor SAIBOU)	Site de stockage logistique matériel professionnel	Lot 3 (2500m <sup>2</sup> )	Favorable	Lot (2500m <sup>2</sup> ) <sup>1</sup>	Favorable
4	STG (Jonathan SOPHIE)	Site d'exploitation logistique et administratif	Lot 4 (2500 m <sup>2</sup> )	Favorable	2500m <sup>2</sup>	Favorable
5	Marie Anne MANGAL	Zone sécurisée de stationnement dédiée aux véhicules de transport de marchandises	Lot 1 (2500m <sup>2</sup> )	Favorable	2500m <sup>2</sup>	Favorable
6	Clara BALTUS	Agglo bus	Lot 6 (5000 m <sup>2</sup> )	Favorable	5000 m <sup>2</sup>	Favorable
7	VENTURES (Eric KAGARAMA)	Fabrication d'emballage biodégradable	Lot 7 (5000 m <sup>2</sup> )	Favorable	5000 m <sup>2</sup>	Favorable

**ARTICLE 3 : PREND ACTE** que lesdits emplacements mentionnés à l'article 2 de la présente délibération seront mises à disposition sous forme de bail emphytéotique de 30 ans.

**ARTICLE 4 : PREND ACTE** que Le présent bail comportera une clause suspensive annulant le bail si le projet du bénéficiaire n'a pas démarré dans les 3 ans suivant la signature du bail.

**ARTICLE 5 : AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°20\_CC\_2020\_CCDS en date du 20 juin 2020 relative à la compétence relative à l'aménagement, à la gestion et à l'animation des zones d'activités économiques

Vu la délibération n°38\_CC\_2020\_CCDS du 06 avril 2022 détermine les conditions de cessions foncières dans le périmètre des ZAE

Vu la délibération N°59-CC-2024-CCDS Mise à disposition foncier Iracoubo aménagement ZAE CCDS).

Vu l'avis de la commission Aménagement développement économique du 26 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation ;

#### **ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE,**

À l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE 1 : DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport.

**ARTICLE 2 : DECIDE** des pré-attributions foncières suivantes :

N°	Nom du demandeur	Type de projet	Ouest Savane Fiévé (Iracoubo) AM 59	Avis de la Mairie	Surface attribuée en m2	Avis de la commission
1	EXPLO BOIS (Jean Philippe SOPHIE)	Site d'exploitation de stationnement camions (grumiers) et engin forestier	Lot 5 (5000 m <sup>2</sup> )	Favorable	Lot 5 (5000 m <sup>2</sup> )	Favorable
2	SERVICES FORESTIERS GUYANE (Randy BUNCH)	Site de stockage matériel et équipements professionnels	Lot 2 (2500m <sup>2</sup> )	Favorable	Lot 3(2500m <sup>2</sup> )	Favorable
3	LE GITE D IRACOUBO (Victor SAIBOU)	Site de stockage logistique matériel professionnel	Lot 3 (2500m <sup>2</sup> )	Favorable	Lot (2500m <sup>2</sup> ) <sup>1</sup>	Favorable
4	STG (Jonathan SOPHIE)	Site d'exploitation logistique et administratif	Lot 4 (2500 m <sup>2</sup> )	Favorable	2500m <sup>2</sup>	Favorable

5	Marie Anne MANGAL	Zone sécurisée de stationnement dédiée aux véhicules de transport de marchandises	Lot 1 (2500m <sup>2</sup> )	Favorable	2500m <sup>2</sup>	Favorable
6	Clara BALTUS	Agglo bus	Lot 6 (5000 m <sup>2</sup> )	Favorable	5000 m <sup>2</sup>	Favorable
7	VENTURES (Eric KAGARAMA)	Fabrication biodégradable d'emballage	Lot 7 (5000 m <sup>2</sup> )	Favorable	5000 m <sup>2</sup>	Favorable

**ARTICLE 3 : PRENDS ACTE** que lesdits emplacements mentionnés à l'article 2 de la présente délibération seront mises à disposition sous forme de bail emphytéotique de 30 ans.

**ARTICLE 4 : PRENDS ACTE** que Le présent bail comportera une clause suspensive annulant le bail si le projet du bénéficiaire n'a pas démarré dans les 3 ans suivant la signature du bail.

**ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**VOTE :**  
**Nombre de conseillers en exercice : 35**  
**Quorum : 18**  
 Nombre de conseillers présents : 10  
 Nombre de procurations : 00  
 Nombre de votants : 10  
 Pour : 10  
 Contre : 00  
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 03 février 2026

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

**François RINGUET**



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20260210-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-02-2026

Publication le : 11-02-2026